Nations Unies S/2016/28



Distr. générale 11 janvier 2016 Français Original : anglais

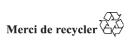
Lettre datée du 8 janvier 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Royaume d'Arabie saoudite assurant la présidence du Conseil de coopération des États arabes du Golfe à sa trente-sixième session, je vous écris pour vous informer de ce qui suit :

En ce qui concerne les éléments destinés à la presse que le Conseil de sécurité a communiqués le 5 janvier 2016 sur le Yémen, les pays du Conseil de coopération souhaitent réitérer leur déception devant le fait que les points énumérés ci-après n'ont pas été pris en compte ou mentionnés de façon suffisamment approfondie :

- 1. Demande à toutes les parties, en particulier aux milices houthistes, aux forces fidèles à l'ancien Président Ali Abdallah Saleh et à leurs alliés, d'appliquer pleinement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2216 (2015);
- 2. Appelle les milices houthistes à lever immédiatement le siège de Taëz et à veiller à l'acheminement de l'aide et des fournitures humanitaires dont la ville a un besoin urgent, y compris la nourriture, l'eau et les médicaments, et à cesser de bombarder les quartiers résidentiels;
- 3. Condamne la poursuite des hostilités militaires en violation de la frontière du Royaume d'Arabie saoudite, qui représentent des centaines de tirs quotidiens sur les régions de Jazan et Najran;
- 4. Demande que tous les prisonniers politiques et toutes les personnes assignées à résidence ou détenues arbitrairement soient libérés en toute sécurité.

Dans le même temps, nous souhaitons rappeler que la coalition constituée pour rétablir la légalité au Yémen prend toutes les mesures nécessaires pour assurer l'acheminement, dans tout le pays, de l'aide humanitaire essentielle, de la nourriture, des médicaments et des fournitures de première nécessité, ainsi que des biens commerciaux, y compris le carburant à usage civil, et coopère pleinement avec les organismes compétents des Nations Unies et d'autres organes de secours humanitaires. Toutefois, les houthistes et leurs alliés continuent d'intercepter l'aide humanitaire d'urgence, la nourriture, les médicaments et le carburant, et d'empêcher leur fourniture à la population yéménite.





Les milices houthistes et leurs alliés n'ont cessé de recourir à la violence depuis le début de la crise au Yémen, et refusent de revenir à la légalité et de respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2216 (2015) et ses paragraphes 1, 6, 8, 9 et 12, ce qui a donné naissance à une situation humanitaire catastrophique qui ne cesse de se détériorer, et continue d'entraver les négociations politiques en cours.

Dans ce contexte, la coalition réaffirme son soutien à l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Ismail Ould Cheikh Ahmed, et le remercie pour ses efforts.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

Le Représentant permanent (Signé) Aballah Y. Al-Mouallimi

2/2